

Je me dispenserai de plus de commentaires, car les honorables députés savent jusqu'à quel point cette partie de la résolution a été respectée ou négligée. Je continue:

Que dans la mesure compatible avec la situation financière du Canada, les autorités fédérales instituent avec le concours des autorités des différentes provinces un système approprié d'assurances en cas de chômage, de maladie, d'indigence dans la vieillesse, d'autres invalidités, lesquelles comprendraient des pensions de vieillesse, des pensions aux veuves, des allocations aux mères; et que dans le domaine de la législation industrielle et sociale, les différents gouvernements s'occupent de supprimer tout litige de juridiction entre le Dominion et les provinces.

Nous voici en 1943 avec ce problème de juridiction encore à résoudre et pourtant la commission Rowell-Sirois qui a siégé avant la guerre ne nous a-t-elle pas exposé ces problèmes d'une façon très frappante en 1940?

Un autre paragraphe dit:

Que le système de rééducation adopté pour les soldats inaptes à l'exercice, de leur ancien emploi, en raison de blessures corporelles, soit appliqué en faveur des ouvriers mutilés de l'industrie.

J'oserais dire que les soldats n'ont pas reçu l'attention voulue et que les travailleurs industriels n'ont jamais tiré un réel profit de cette proposition.

Je ne discuterai pas les autres dispositions de cet article.

Permettez-moi de donner lecture du paragraphe qui a trait à l'assurance:

On devrait adopter une disposition d'après laquelle toute augmentation du coût de l'assurance en faveur des personnes à la charge du soldat soit portée au compte de l'Etat quand ladite augmentation résulte d'incapacité attribuable à la guerre.

Puis:

Que soient accordées des pensions ou allocations permettant aux soldats ou aux personnes à leur charge, suivant le cas, de maintenir un niveau d'existence suffisamment élevé pour assurer la santé, l'instruction et toutes les choses nécessaires, le confort et l'amusement qui contribuent à créer un genre d'existence compatible avec le droit de citoyenneté au Canada.

Ce programme fut adopté un an après la fin de la dernière guerre. Nous sommes maintenant engagés dans une autre guerre et je vous demande, monsieur l'Orateur, si les hommes qui sont licenciés aujourd'hui reçoivent un montant suffisant pour leur assurer la mesure raisonnable de santé, d'instruction et d'amusement que comporte le niveau d'existence que nous avons normalement dans notre pays. Nous sommes forcés de répondre par la négative. Quand la population de notre pays lira la résolution qui crée ce comité, elle ne l'envisagera pas aussi sérieusement qu'on l'aimerait parce qu'elle connaît le passé du gouvernement qui la propose actuellement dans cette Chambre.

Je puis dire aux honorables députés à ma droite qu'à la lumière de leurs actes passés, entre 1930 et 1935, rien ne nous indique qu'ils feraient mieux, en dépit de leur nouveau programme, s'ils occupaient les banquettes ministérielles au lieu de celles de l'opposition. J'ai toutes fraîches à la mémoire ces pénibles années de 1930 à 1935. Je me souviens d'avoir fait partie de délégations qui ont rencontré le gouvernement de ma province et d'avoir entendu le premier ministre de cette province me dire son incapacité d'obtenir des contrats de travaux publics parce que le gouvernement fédéral, alors dirigé par le parti conservateur, était d'avis qu'il en coûtait moins cher de faire vivre les chômeurs que de les employer à des travaux publics, parce que ceux-ci entraîneraient des dépenses pour l'achat de matériaux comme pour l'octroi de salaires. Je ne puis non plus oublier, contrairement à certains députés, la vue de centaines de jeunes gens parcourant le pays pour trouver de l'ouvrage. Plusieurs d'entre eux sont arrivés dans ma ville, un après-midi de juin. Ils étaient tous de braves garçons comme on peut en rencontrer partout ailleurs au Canada. Il se peut que quelques-uns de leurs chefs n'aient pas été d'aussi chics types; mais tous se sont conduits convenablement, si bien que, durant leur séjour dans notre ville de Regina, les citoyens se sont cotisés et leur ont offert la plus forte somme d'argent que l'on ait jamais pu recueillir en un seul jour de quête publique dans cette ville. Finalement, il y eut une bagarre et du sang versé. Je dis donc que les actes sont plus éloquents que les paroles et qu'il nous faut du Gouvernement, de l'opposition et de tous les groupes en cette Chambre plus d'action et moins de paroles.

Nous avons pour notre part, nous, les membres du groupe auquel j'appartiens, cherché à éveiller partout au pays le sentiment du besoin de législation sociale. J'affirme ici sans la moindre crainte de contradiction que depuis 1933, année de fondation de notre parti, nous avons toujours soutenu devant la population canadienne le besoin de législation sociale. J'ai ici copie du manifeste adopté à Regina, en 1933, au moment où le commonwealth coopératif fédéré était pour la première fois établi sur une base solide, et je désire consigner ce document dans le compte rendu. Alors comme aujourd'hui, un article de notre programme réclamait l'organisation des services hygiéniques, hospitaliers et médicaux par l'Etat. Nous ajoutons:

Les progrès réalisés ont fait porter à toute société civilisée la responsabilité d'assurer la santé nationale. Les services d'hygiène devraient aujourd'hui être rendus pour le moins aussi facilement accessibles que les moyens d'instruction.